

Envoi : 10/12/2018

Réception par le Préfet : 10/12/2018

Publication : 14/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-11-7-2

Séance du vendredi 7 décembre  
2018

### L'EXPOSITION 1918-1925 LES ALSACIENS PAIX SUR LE RHIN ?

#### MISE A DISPOSITION D'UN DÔME NUMERIQUE

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 7 septembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention-type joint en annexe à la délibération portant sur les modalités techniques et financières de la mise à disposition d'un dôme numérique dans les collèges par les Dominicains de Haute Alsace, dans le cadre de l'exposition intitulée : « 1918 – 1925 Les Alsaciens / Paix sur le Rhin ? »,
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer, avec l'Association « Les Dominicains de Haute-Alsace » et les collèges concernés (à savoir les Collèges d'Altkirch, Cernay, Bourzwiller, Sainte Marie aux Mines et le Collège Forlen de Saint Louis), les conventions particulières établies sur la base de la convention-type précitée,
- Précise que les dépenses pour les frais de mise à disposition et le gardiennage du dôme numérique seront prélevées sur le programme D 641, chapitre 011, fonction 315, natures 6282 et 6255, code programme 2436, service 018.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité